



COMMUNE DE KOERICH

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL



AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 13.01.2023, et en raison de travaux de raccordement, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur le croisement rue Principale/rue de Windhof à Goetzingen, ceci pour une durée estimée à 10 jours ouvrables :

Art. 1 : A partir du lundi 13.01.2023 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation à la hauteur du croisement de la rue Principale avec la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de la maison n° 1 rue Principale ;
- b) Fermeture du trottoir à la hauteur de la maison n° 1 rue Principale.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 13.01.2023

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le Secrétaire,


Patrick LECOQ